Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue

800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Ouébec

H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Québec H5A 1L6

	VOIT I	Partie 2	bour Clauses et Conditioi	
Title - Sujet				
Press brake 200 tons				
Solicitation No N° de l'invitation Date				
W1985-186796/B 2018-06			6-04	
Client Reference No N° de référence du client W1985-18-6796				
GETS Reference No N° de ro PW-\$MTA-309-14904	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME	
MTA-7-40229 (309)				
	Solicitation Closes - L'invitation prend fin			
at - à 02:00 PM			Heure Avancée de l'Est	
on - le 2018-06-29			HAE	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine:				
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	Buyer Id - Id de l'acheteur	
Paradis, Mary		n	nta309	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No	o N° de FAX	
(514) 702-8173 ( )		(514) 496-3822		
Destination - of Goods, Service	•			
Destination - des biens, servic				
MINISTERE DE LA DEFENS	E NATIONALE			
202 DÉPÔT D'ATELIER				
BÂTISSE 10 SUD - FET RÉCEPTION COMMERCIAL	F			
6769, RUE NOTRE-DAME ES				
MONTRÉAL				
Québec				
H1N 2E9				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
Vendor/Firm Name and Address					
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm					
(type or print)					
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions

Travaux publics et Services gouvernementaux Public Works and Government Services

N° du documentW1985-186796/B

	Canada						Voir Partie	Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	et Conditions
Item		Dest. Code	Inv. Code	Oftv	U. of I.	Unit Price FOI	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
	The purchase and delivery of	W1985	W1985	1	lot	<b>↔</b>	XXXXXXXXXX		
	a press brake 200 tons (US).								
	See details in the Request for								
	proposal.								

# File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

# Table des matières

PARTIE 1	- RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1 1.2 1.3 1.4	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3 3
PARTIE 2	– INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 2.2 2.3 2.4	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4 4
PARTIE 3	– INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 4.2	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
PARTIE 5	– ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9 10 10 11 12 13 13
	«A»	
	DES BESOIN	
	«B»	
	PAIEMENT	
	«C»	
	S D'ÉVALUATION TECHNIQUES ET OBLIGATOIRES	
ΔΝΝΕΧΕ	«D » - LISTE DE VRÉIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	25

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229  $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ \hline MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

# RÉÉMISSION D'UNE DEMANDE DE SOUMISSION

CETTE DEMANDE DE SOUMISSION ANNULE ET REMPLACE LA DEMANDE DE SOUMISSION NUMÉRO W1985-186796/A, DATÉE DU 2017-01-10, DONT LA DATE DE CLÔTURE ÉTAIT LE 2018-02-21 À 14H00. UN COMPTE RENDU OU UNE RENCONTRE DE RÉTROACTION SERA OFFERT SUR DEMANDE AUX SOUMISSIONNAIRES, AUX FOURNISSEURS QUI ONT PRÉSENTÉ UNE OFFRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS PRÉCÉDENTE.

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

1.1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il y a des exigences relatives à la sécurité pour cet achat.

- Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html</a>).

#### Demande de permis de visite des employés

Immédiatement après du contrat, le fournisseur aura l'obligation d'obtenir, dans les plus brefs délais des permis de visite auprès de la SSI, pour chacun des employés inscrits au contrat.

Un minimum de 25 jours ouvrables est exigé pour obtenir les permis de visite de la SSI.

Sans la délivrance du permis de visite, les employés du fournisseur n'auront pas accès aux installations du 202 Dépôt d'atelier le rendant imputable des délais occasionnés sur les livrables.

Veuillez consulter le site Webb suivant pour obtenir le formulaire pour la Demande de permis de visite:

 $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ \hline MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/protection-safeguarding/visite-visit-eng.html#s4

http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/esc-src/formulaires-forms/visite-visits-eng.html

Une fois complété, veuillez le transmettre au département de sécurité à l'adresse suivante : SSIVisites-.ISSVisits@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

#### 1.2 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe 'A' - Énoncé des besoins.

#### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

#### 2.1.1 Clauses du Guide du CCUA

B1000T 2014-06-26 Condition du matériel - Soumission

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229  $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ \hline MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

# 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

#### 2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante **au plus tard 15 jours** avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **7 jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la **Province du Québec**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229  $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ \hline MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postel ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique ( 2 exemplaires papier) Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III: Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

# Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement – Annexe 'B'.

# 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la section ici-bas - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ \hline MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

File No. - N° du dossier N° C MTA 7- 40229

Si l'information dans cette section n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;
(	) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause CCUA C3011T 2013-11-06 Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Evaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a. Le fournisseur doit être capable d'exécuter toute l'étendue des travaux décrits à l'Annexe 'A'
   Énoncé de besoins.
- b. Conformité à tous les critères techniques obligatoires présélectionnés qui sont stipulés à l'annexe 'C' Critères d'évaluation techniques et obligatoires.
- c. Acceptation des termes et conditions tel que mentionnées dans le document de l'invitation.

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

#### 4.1.1.2 Méthode d'évaluation de critères technique obligatoires

a. À la fermeture des soumissions, elles seront évaluées selon les spécifications techniques obligatoires présélectionnées à l'Annexe 'C'.

Noter : L'évaluation de tous les critères à l'annexe 'C' est fondée sur une note 'Passe' /'Ne Passe pas'

- b. Pour démontrer que leurs produits offerts rencontrent toutes les spécifications présélectionnées à l'Annexe 'C', les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, une copie de caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs (documents techniques tels que : fiches techniques, manuel d'utilisateur ou autre) des produits offerts.
- Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire.
- d. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web pour chercher des informations supplémentaires. S'applique également pour les manuels d'instructions et les manuels/ les brochures techniques ou autre, qui n'accompagnent pas la soumission.

#### Note 1:

Pour être prise en considération, tous ces critères doivent être respectés afin de faciliter les prochaines étapes.

EN ABSENCE DE CES RENSEIGNEMENTS, LA PROPOSITION SERA REJETÉE.

#### Note 2:

Seuls les proposants qui rencontrent tous les critères obligatoires techniques à l'Annexe C seront évaluées pour la prochaine étape qui sera l'évaluation financière.

#### 4.1.2 Évaluation financière

- 4.1.2.1 Critères financiers obligatoires
- a. Conformité aux méthodes d'établissement des prix proposées;
- b. Prix fermes doivent être fournis pour tous les articles figurant à l'Annexe 'B' Base de paiement.

# LES PROPOSITIONS QUI NE RECONTRENT PAS CES CRITÈRES SERONT REJÉTÉES

Clause du *Guide des CCUA* A0220T 2014-06-26 Évaluation du prix – Soumission Clause du *Guide des CCUA* A0222T 2014-06-26 Évaluation du prix - Soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

# 4.1.3 Évaluation du prix

Les prix figurant à l'Annexe 'B' – Base de paiement seront évalués comme suit :

Prix fermes unitaire x quantités des articles = Prix total pour chaque article. S'applique pour les articles 1 à 4.

Prix ferme total des articles 1 à 4 = Prix total du contrat (Taxes applicables en sus)

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229  $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ \hline MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

# 4.2 Méthode de sélection

Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité</a> — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229  $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ \hline MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il a des exigences relatives à la sécurité pour cet achat.

- 6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats s'appliquent et font partie intégrante du contrat.
  - L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
  - Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
  - 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
  - 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions:
    - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;
    - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

#### 6.2 Énoncé des Besoin

Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Énoncé des besoins.

 $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus dans 4 mois, si possible.

#### 6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

# 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: MARY PARADIS

Titre : Spécialiste den approvisionnement, p.i Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction: Région du Québec

Adresse: 800 rue de la Gauchetière, ouest

Place Bonaventure, Portail sud-ouest,

7e étage, Suite 7300 Montréal, Québec

Téléphone : 514-702-8173 Télécopieur : 514-496-3822

Courriel: mary.paradis@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID \$MTA309\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

# 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (Sera divulgué à la passation du contrat)  Nom :  Titre :  Organisation :  Téléphone :  Télécopieur :  Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom : Titre : Organisation : Adresse : Téléphone : Télécopieur : Courriel :
6.5.4. Contact chez le client :
Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements : (À être complétée par le Canada lors de l'adjudication de contrat)
Ministère-client :  Nom :  Téléphone :  Télécopieur :
6.6 Paiement
6.6.1 Base de paiement
Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans l'annexe 'B', selon un montant total de \$ (le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Clauses du Guide du CCUA

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C 2007-11-30 Taxes – entrepreneur établi à l'étranger
C2605C 2008-05-12 Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. ( ) Carte d'achat Visa;
- b. ( ) Carte d'achat MasterCard;
- c. ( ) Dépôt direct (national et international) ;
- d. ( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. ( ) Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. ( ) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ \hline MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS MTA 7- 40229

#### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_\_ (Le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, sera inséré ici), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe D, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ clarifiée le \_\_\_\_ ou modifiée le

#### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

B7500C	2006-06-16	Marchandise excédentaires
G1005C	2016-01-28	Assurances – aucune exigence particulière
B1501C	2006-06-16	Appareillage électrique
A9068C	2010-01-11	Règlements concernant les emplacements du gouvernement
A2000C	2006-06-16	Ressortissants étrangers (Entrepreneur canadien)
A2001C	2006-06-16	Ressortissants étrangers (Entrepreneur étranger)

# 6.12 Frais de transport

L'entrepreneur doit expédier les biens payés d'avance via \_\_\_\_\_\_ (insérer le mode de transport) y compris tous les frais de livraison au (*Le Ministère de la défense nationale, 6769 Notre Dame, est, Bâtisse no. 10, Montréal, Qc*). Frais de transport, payés d'avance, doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissement de transport payé d'avance.

#### 6.13 Instructions d'expédition

Instructions d'expédition - livraison à la destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés: Rendu droits acquittés au (*Le Ministère de la défense nationale, 6769 Notre Dame, est, Bâtisse no. 10, Montréal, Qc*).

Selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229 % Id de l'acheteur - Buyer ID  $\frac{MTA309}{N^{\circ}\ \text{CCC}\ /\ \text{CCC}\ \text{No.}/\ \text{N}^{\circ}\ \text{VME}\ \text{-}\ \text{FMS}}$ 

# ANNEXE «A» ÉNONCÉ DES BESOIN

# Acquisition et livraison d'une presse-plieuse 200 tonnes (US)

# 1.0 PORTÉE

#### 1.1 OBJECTIF

Le 202e Dépôt d'Ateliers désire effectuer l'acquisition d'une presse-plieuse hydraulique d'une capacité de 200 tonnes, afin de former et plier des plaques et des feuilles de métal pour la réparation et la modification des véhicules. Le présent document indique les spécifications techniques à respecter pour l'achat d'une presse-plieuse hydraulique de haute précision.

#### 2.0 CONTEXTE

Le 202e Dépôt d'ateliers (202DA) est une unité de réparation des Forces canadiennes offrant des services de maintenance. L'unité a comme mandat d'assurer la réparation et le reconditionnement de tous les équipements terrestres et le matériel des Forces Canadiennes (FC).

#### 3.0 BESOINS

# Spécifications techniques

La presse-plieuse hydraulique d'une capacité de 200 tonnes (US) doit rencontrer les spécifications techniques obligatoires suivantes :

Article no.	e Description		
	Spécifications techniques obligatoires		
3.1	La presse-plieuse ne doit pas être un prototype ou un modèle existant requérant des modifications majeures afin de se conformer aux exigences. L'équipement doit rencontrer tous les critères lors de la soumission et doit utiliser une technologie prouvée au sein du manufacturier. Le nom de deux (2) entreprises différentes, en Amérique du Nord, utilisant une presse-plieuse de 200 Tonnes US ou plus doit être fourni pour prouver que des équipements équivalents à la proposition sont en utilisation.		
3.2	La presse-plieuse doit avoir une capacité de pliage minimale de 200 tonnes US.		
3.3	La presse-plieuse doit être compatible avec une alimentation électrique de 575V triphasé à 60Hz (raccord à l'infrastructure). Si la presse-plieuse requiert une alimentation électrique différente, un transformateur doit être fourni afin de pouvoir raccorder la presse-plieuse à l'infrastructure.		

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No. File No. -  $N^{\circ}$  du dossier MTA 7- 40229 Id de l'acheteur - Buyer ID MTA309 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.4	La presse-plieuse doit être conforme aux normes suivantes : - ANSI B11.3-2012 Safety Requirements for Power Press Brakes; - CSA Z142-10 (C2014) Code régissant l'opération des presses : exigences concernant la santé, la sécurité et la protection CSA Z432-04(R2014) Protection des machines Le transformateur et les composantes électriques doivent être accrédités CSA Le ou les lasers présents sur la presse-plieuse ainsi que leur utilisation doivent être conforme aux normes ANSI Z136.1 – 2014 American Standard for Safe Use of Lasers et ANSI Z136.9 – 2013 American National Standard for Safe Use of Lasers in Manufacturing Environments.
3.5	Les dimensions hors tout de la presse-plieuse et ses composantes ne dois pas dépasser : -Largeur : maximum de 12 pieds (dû au fait de l'espace disponible) -Profondeur : maximum de 6 pieds -Hauteur : maximum de 11 pieds
3.6	La presse-plieuse doit avoir un bâti, des montants, une table et un bélier boulonnés de manière à pouvoir remplacer ces pièces ou permettre d'ajuster l'assemblage.
3.7	-La distance entre les montants doit être d'un minimum de 100 po (2540 mm), de manière à permettre facilement l'utilisation de feuilles de 96 po (2413 mm)La longueur du banc doit être au minimum 120 po (3048 mm)La profondeur de la gorge doit être au minimum 19.6 po (500 mm).
3.8	La table de la presse-plieuse doit permettre l'installation d'une matrice sur toute sa longueur.
3.9	La presse-plieuse doit avoir un bélier guidé verticalement en un minimum de trois (3) points et les deux vérins principaux doivent pouvoir se déplacer de manière indépendante.
3.10	Une ouverture de gorge minimale de 450 mm (17,7po) et une course de vérin minimale de 300 mm (11.8 po).
3.11	La presse-plieuse doit avoir des vérins dont la tige et les pistons sont forgés et trempés.
3.12	Le fournisseur doit s'assurer que les dimensions offertes permettent de plier des boîtes d'une hauteur de 10 po (254 mm) (en forme de panier), (épaisseur variable). Le point 3.12 a préséance sur le point 3.11. Si les dimensions proposé par le fournisseur au point 3.11 sont insuffisants, le fournisseur doit adapter les dimensions pour répondre au point 3.12.
3.13	La presse-plieuse doit être munie d'un système de compensation de la flexion (Crowning) à contrôle numérique CNC de type hydraulique dynamique. La presse doit pouvoir compenser en temps réel et automatiquement les déflexions du poinçon et de la matrice.
3.14	La presse-plieuse doit être munie d'un système garantissant le parallélisme du bâti. Des règles linéaires d'une précision d'au plus 0,0005po (0,0127 mm) doivent permettre de compenser la flexion du bâti.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

MTA 7- 40229

 $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

La presse-plieuse doit être munie d'un système de serrage rapide sans outil pour les poinçons. Les poinçons doivent pouvoir être insérés verticalement et latéralement. Un espace nominal de deux (2) pouces doit être présent entre les mâchoires de serrage des poinçons. Les mâchoires doivent également se déplacer latéralement (un déplacement latéral minimal d'un (1) pouce est requis). Le système de serrage minimalement être compatible avec des poinçons américains et Wilson Tools avec et sans encoches. Le système de serrage doit pouvoir permettre l'utilisation 3.15 de poinçons en col de cygnes des deux côtés. Le système de serrage ne doit pas être de type pneumatique ou hydraulique. Nous voulons un système de serrage manuel. Le fournisseur doit être en mesure de fournir un système de serrage européen dans l'éventualité ou le 202 Dépôt d'atelier désirerait se doter de ce type d'outils. Veuiller noter qu'il est important pour nous d'obtenir un système de serrage qui prend les outils Wilson américaines et qui peut accommoder les punch en 'gooseneck'. Les systèmes hydrauliques de la presse-plieuse doivent être munis d'un filtre d'une finesse de 3.16 trois (3) microns au minimum. La presse-plieuse doit être munie de deux (2) bras de support à l'avant de la presse. Les bras doivent pouvoir se déplacer le long de guides linéaires. Les bras de support doivent pouvoir être placées aux extrémités de la presse-plieuse de manière à ne pas gêner l'opérateur lors 3.17 d'opérations ne nécessitant pas les bras de support. Les bras de support doivent être gradués au millimètre. La presse-plieuse doit être munie d'un système d'éclairage à l'avant et à l'arrière de la presse-3.18 plieuse. La presse-plieuse doit être munie d'une butée arrière déplaçable sur six (6) axes (les axes incluent le déplacement des doigts). (Voici une clarification pour cette phrase: Cela signifie que puisque les deux doigts montés sur l'arrière doivent se déplacer indépendamment, chaque doigt se déplacerait à gauche, à droite, en avant et en arrière individuellement. Ainsi la composition des 4 premiers axes soit x1, x2, y1 y2. Étant donné que les deux doigts sont montés sur l'arrêt arrière qui doit pouvoir avancer, reculer, aller en haut et bas, l'arrière aura X et Z de plus, donc 6 axes). 3.19 La butée doit être munie de deux (2) doigts déplaçables indépendamment. La course de la butée sur l'Axe X doit être au minimum de 1,2m. Les doigts doivent pouvoir se positionner automatiquement selon la distance requise par le plan de pliage, via la console de commande. Un ajustement manuel de la butée par les opérateurs doit pouvoir se faire via la console de commande, avec une précision micrométrique. Un système (mécanique ou logiciel) doit empêcher les collisions accidentelles entre les doigts et la matrice et/ou la table. Nota: La course standard est de 800mm, par contre, avec le 3ième appui, il est possible de s'appuyer sur une distance de 1.2m. Ceci sera acceptable. La presse plieuse doit être munie d'une console de commande intégrée, munie d'un écran 3.20 tactile de type LCD. L'ordinateur de la presse-plieuse doit permettre l'importation de fichiers au format .DXF, .STP ou .IPT. L'ordinateur doit permettre la correction par l'opérateur des paramètres de pliage. L'ordinateur doit être compatible avec tous les systèmes de correction de la presse-plieuse 3.21 (compensation de la flexion, parallélisme, etc.) ainsi qu'avec tous les dispositifs de contrôle (butées ajustables, serrage hydraulique, etc). Un contrôleur de 3 ou 2 dimensions seront acceptables. La précision du repositionnement des butées et du bélier doit être au maximum de 0.005 po 3.22 (répétabilité).

 $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ \hline MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No. / N MTA 7- 40229

#### Alimentation électrique

#### Manuels et documents techniques

Le fournisseur s'engage à fournir, dans les deux semaines suivant l'octroi du contrat, toute la documentation technique pour l'ensemble des ressources en infrastructure nécessaires au fonctionnement et à l'installation de l'équipement. Ces documents techniques doivent mentionner les types de ressources nécessaires en alimentation ainsi que les valeurs en unités métriques ou impériales.

Les spécifications obligatoires que les documents doivent indiquer sont :

- L'intensité et la tension d'alimentation ;
- Les spécifications propres au plancher portant sur lequel doit être installée la presse-plieuse ;
- Le plan de construction indiquant toutes les dimensions nécessaires à l'aménagement du sol portant.

L'entrepreneur doit fournir à l'autorité technique les manuels suivants :

- Manuel de l'opérateur ;
- Manuel des pièces ;
- Manuel d'entretien.

Les manuels doivent être en français et/ou en anglais. Au minimum, deux copies papier et une copie électronique au format .PDF doivent être fournies pour chaque document.

L'entrepreneur doit fournir un plan d'installation de l'équipement et de toutes ses composantes, en fonction du plan d'aménagement fourni par le 202 DA en version DWG (compatible avec AutoCAD version 2014 ou ultérieure). Le plan d'installation doit rencontrer les conditions suivantes :

- Le dessin de la presse plieuse selon les dimensions réelles de toutes ses composantes ;
- L'ensemble de la presse-plieuse doit être confiné et représenté dans le plan ;
- Le plan doit comprendre au minimum les dimensions hors-tout de la presse-plieuse et de ses composantes.

# Garantie minimale

La presse-plieuse hydraulique de 200 tonnes (US) doit être garantie pour une période de trois (3) ans minimum. Cette garantie complète est pour les pièces et main-d'œuvre.

#### Livraison et Installation

La soumission doit comprendre une installation clés en main incluant : l'installation et étalonnage de la machine, le démarrage de la machine, une démonstration du fonctionnement de la machine ainsi qu'une formation.

L'entrepreneur doit fournir sur place un technicien spécialisé qui sera chargé d'effectuer l'installation et la mise en route complète de l'équipement.

Nous avons fourni un croquis à la fin de cette annexe pour démontrer les dimensions des portes et des corridors. Ceci permettra des fournisseurs à évaluer l'équipement nécessaire pour un contrat.

#### Formation et service après-vente

<u>Formation des opérateurs</u>: La proposition soumise doit comprendre une formation des opérateurs composée minimum de trois (3) jours de formation sur place, concernant la sécurité, l'introduction à la machine, l'utilisation de la machine, l'utilisation de la console de commande numérique, le fonctionnement du système de retenue des outils, le fonctionnement du système de bombage et les opérations de maintenance préventive. Ce nombre minimum est pour s'assurer que la formation couvre adéquatement la matière.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ \hline MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. \ / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FM: MTA 7- 40229

<u>Formation des responsables de l'entretien préventif et correctif :</u> La proposition soumise doit comprendre une formation concernant l'entretien préventif et correctif de l'équipement.

La formation doit également inclure au minimum quatre (4) heures où les opérateurs peuvent tester la console de commande et le pliage de pièces à leur discrétion afin d'évaluer les capacités de la presseplieuse et de mettre en pratique les éléments présentés lors de la formation. Toute la documentation utilisée pour la formation (vidéos, powerpoints, etc.) doit être remise à l'autorité technique en format électronique.

#### Responsabilités du ministère de la Défense nationale

L'installation de raccordement de plomberie et d'électricité requis pour la presse-plieuse est assumée par le 202 DA.

#### 4.0 SÉCURITÉ

- 4.1 La presse-plieuse doit être muni d'un dispositif de sécurité par faisceaux laser au niveau de la matrice de pliage (dispositif protecteur optoélectronique actif (AOPD) à laser). Le dispositif doit permettre à un opérateur d'utiliser la presse-plieuse lorsque ses mains sont proches de la matrice. Le dispositif doit être placé au niveau du poinçon, de manière à être utilisable avec différentes épaisseur de feuilles sans ajustement. Si nécessaire, différents modes peuvent être utilisés pour certaines applications spécifiques. Par exemple, un mode boîte peut permettre la désactivation du dispositif laser lorsque le poinçon est à moins de 6mm de distance de la feuille de métal.
- 4.2 La presse plieuse doit être actionnée à l'aide d'une pédale de manière à permettre à l'opérateur de tenir les tôles lors du pliage. La pédale doit être de type commande à action maintenue. L'arrêt de la presse doit se faire automatiquement si la pédale est relâchée ou enfoncée au maximum (dispositif d'homme mort ou dead man's switch).

#### 5.0 PRODUITS LIVRABLES

Voici les produits livrables et les échéanciers

Produits livrables	Échéanciers
Rencontre de démarrage	1 semaine après l'octroi du contrat
Livraison des manuels et documents techniques	2 semaines avant la livraison de l'équipement
Livraison de la presse-plieuse hydraulique de 200 tonnes (US)	Au plus tard dans quatre mois, si possible
Formation des opérateurs et des responsables de l'entretien préventif et correctif	2 semaines après la livraison de l'équipement

Le paiement sera effectué sous réception d'une facture et après la réception de l'ensemble des produits livrables ci-dessus mentionnés.

#### **6.0 CONTRAINTES**

Le fournisseur doit prendre en compte les points suivants :

- 6.1 Lors d'une visite sur le site d'installation, le fournisseur doit informer l'autorité technique au moins 48 heures à l'avance avec le nom des personnes présentes afin d'obtenir les autorisations nécessaires.
- 6.2 Le fournisseur doit fournir le matériel nécessaire au déplacement de l'équipement sur le terrain de la garnison.
- 6.3 Le fournisseur doit apporter sur les lieux tout le matériel et les outils nécessaires pour la mise en route de l'équipement.

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

# **CROQUIS** Machine Espace Disposible Ideal Space Avuilable Espace Utilisable Usuble Space Machine. Machine 141

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier  $\begin{tabular}{ll} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ MTA309 \\ N^{\circ} CCC / CCC No. / N^{\circ} VME - FMS \end{tabular}$ 

MTA 7- 40229

# ANNEXE «B» BASE DE PAIEMENT

# Note aux fournisseurs:

- 1. L'achat et la livraison d'une presse plieuse 200 tonnes (US). Pour plus de détails voir la description complète à l'Annexe 'A' Énoncé des besoin.
- 2. Prix fermes sont requis pour tous les articles au tableau ci-dessus mentionné.
- 3. Les prix pour tous les articles au tableau ci-dessus mentionné n'inclus pas les taxes applicables.

No. D'ARTICLE	QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRIX FERME	TOTAL
1	1	Une presse plieuse 200 tonnes (US). (Voir Annexe A – Énoncé de besoins, pour plus de détails)	\$/ch	\$
2	1	Le fournisseur doit fournir un technicien spécialisé de faire l'installation et la mise en route complète du système après installation. (Prix doit inclure la main d'œuvre, l'outillage, les frais de transport et tout ce qui est nécessaire à une exécution complète et conforme des travaux)	\$/lot	\$
3	1	Une formation complète en français pour sept (7) personnes doit être offerte par un spécialiste. La formation doit inclure la maintenance, l'utilisation et l'opération de l'équipement. (Voir Annexe A – Énoncé de besoins, pour plus de détails)	\$/lot  (Prix doit inclure min de trois jours à compter de huit hres par jr de formation)  \$/lot  (Prix doit inclure au min quatre hres de formation pour fin tests)	\$
4	1	Frais de transport	\$/lot	\$
			GRAND TOTAL: (pour articles de 1 à 4)	\$

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA309 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

# ANNEXE «C» CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES ET OBLIGATOIRES

# À ETRE COMPLÉTÉ PAR LES FOURNISSEURS – À LA DATE ET L'HEURE DE LA FERMETURE DE L'INVITATION :

Les informations qui figurent dans le tableau ici-bas doivent être dûment complétées et soumises à la date et l'heure de la fermeture de cette invitation.

Les propositions doivent couvrir tous les sujets indiqués dans les sections ici-bas mentionnés pour être considérées.

Pour expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences de cette demande, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, une copie des caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs (documents techniques tels que : fiches techniques, manuel d'utilisateur ou autre) des produits offerts.

Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire.

Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois des adresses de sites Webb pour chercher des informations supplémentaires. S'applique également pour les manuels d'instructions et les manuels /les brochures techniques ou autre, qui n'accompagnent pas la soumission.

Seules les propositions qui rencontrent les critères obligatoires techniques énumérés au tableau ici-bas seront soumises à l'évaluation financière.

Les soumissions qui ne respectent pas toutes ces conditions seront rejetées.

\*\*\*\*\*\*

Le Ministère de la Défense Nationale, le 202 Dépôt d'atelier, à Montréal, Qc a besoin d'acheter une presse plieuse 200 tonnes (US).

\*\*\*\*\*\*\*

# SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES

LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES SUIVANTES DOIVENT ÊTRE RENCONTRÉES AU MINIMUM.

Article no.	Description	Spécifier l'endroit dans la documentation de la soumission ou fiches techniques où sont démontrées les spécifications obligatoires demandées.
Les spéc	ifications techniques obligatoires	
1	La presse-plieuse ne doit pas être un prototype ou un modèle existant requérant des modifications majeures afin de se conformer aux exigences. L'équipement doit rencontrer tous les critères lors de la soumission et doit utiliser une technologie prouvée au sein du manufacturier. Le nom de deux (2) entreprises différentes, en Amérique du Nord, utilisant une presse-plieuse de 200 Tonnes US ou plus doit être fourni pour prouver que des	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA309 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

	équipements équivalents à la proposition sont en utilisation.	
2	La presse-plieuse doit avoir une capacité de pliage minimale de 200 tonnes US.	
3	La presse-plieuse doit être compatible avec une alimentation électrique de 575V triphasé à 60Hz (raccord à l'infrastructure). Si la presse-plieuse requiert une alimentation électrique différente, un transformateur doit être fourni afin de pouvoir raccorder la presse-plieuse à l'infrastructure.	
4	La presse-plieuse doit être conforme aux normes suivantes:  - ANSI B11.3-2012 Safety Requirements for Power Press Brakes;  - CSA Z142-10 (C2014) Code régissant l'opération des presses: exigences concernant la santé, la sécurité et la protection.  - CSA Z432-04(R2014) Protection des machines.  - Le transformateur et les composantes électriques doivent être accrédités CSA.  - Le ou les lasers présents sur la presse-plieuse ainsi que leur utilisation doivent être conforme aux normes ANSI Z136.1 – 2014 American Standard for Safe Use of Lasers et ANSI Z136.9 – 2013  American National Standard for Safe Use of Lasers in Manufacturing Environments.	
5	Les dimensions hors tout de la presse-plieuse et ses composantes ne dois pas dépasser : -Largeur : maximum de 12 pieds (dû au fait de l'espace disponible) -Profondeur : maximum de 6 pieds -Hauteur : maximum de 11 pieds	
6	La presse-plieuse doit avoir un bâti, des montants, une table et un bélier boulonnés de manière à pouvoir remplacer ces pièces ou permettre d'ajuster l'assemblage.	
7	-La distance entre les montants doit être d'un minimum de 100 po (2540 mm), de manière à permettre facilement l'utilisation de feuilles de 96 po (2413 mm)La longueur du banc doit être au minimum 120 po (3048 mm)La profondeur de la gorge doit être au minimum 19.6 po (500 mm).	
8	La table de la presse-plieuse doit permettre l'installation d'une matrice sur toute sa longueur.	
9	La presse-plieuse doit avoir un bélier guidé verticalement en un minimum de trois (3) points et les deux vérins principaux doivent pouvoir se déplacer de manière indépendante.	
10	Une ouverture de gorge minimale de 450 mm (17,7po) et une course de vérin minimale de 300 mm (11.8 po).	

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA309 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

 I		<u> </u>
11	La presse-plieuse doit avoir des vérins dont la tige et les pistons sont forgés et trempés.	
12	Le fournisseur doit s'assurer que les dimensions offertes permettent de plier des boîtes d'une hauteur de 10 po (254 mm) (en forme de panier), (épaisseur variable). Le point 12 a préséance sur le point 11. Si les dimensions proposées par le fournisseur au point 11 sont insuffisants, le fournisseur doit adapter les dimensions pour répondre au point 12.	
13	La presse-plieuse doit être munie d'un système de compensation de la flexion (Crowning) à contrôle numérique CNC de type hydraulique dynamique. La presse doit pouvoir compenser en temps réel et automatiquement les déflexions du poinçon et de la matrice.	
14	La presse-plieuse doit être munie d'un système garantissant le parallélisme du bâti. Des règles linéaires d'une précision d'au plus 0,0005po (0,0127 mm) doivent permettre de compenser la flexion du bâti.	
15	La presse-plieuse doit être munie d'un système de serrage rapide sans outil pour les poinçons. Les poinçons doivent pouvoir être insérés verticalement et latéralement. Un espace nominal de deux (2) pouces doit être présent entre les mâchoires de serrage des poinçons. Les mâchoires doivent également se déplacer latéralement (un déplacement latéral minimal d'un (1) pouce est requis). Le système de serrage minimalement être compatible avec des poinçons américains et Wilson Tools avec et sans encoches. Le système de serrage doit pouvoir permettre l'utilisation de poinçons en col de cygnes des deux côtés. Le système de serrage ne doit pas être de type pneumatique ou hydraulique. Nous voulons un système de serrage manuel. Le fournisseur doit être en mesure de fournir un système de serrage européen dans l'éventualité ou le 202 DA désirerait se doter de ce type d'outils. Veuiller noter qu'il est important pour nous d'obtenir un système de serrage qui prend les outils Wilson américaines et qui peut accommoder les punch en 'gooseneck'.	
16	Les systèmes hydrauliques de la presse-plieuse doivent être munis d'un filtre d'une finesse de trois (3) microns au minimum.	
17	La presse-plieuse doit être munie de deux (2) bras de support à l'avant de la presse. Les bras doivent pouvoir se déplacer le long de guides linéaires. Les bras de support doivent pouvoir être placées aux extrémités de la presse-plieuse de manière à ne pas gêner l'opérateur lors d'opérations ne nécessitant pas les bras de support. Les bras de support doivent être gradués au millimètre.	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA309 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

18	La presse-plieuse doit être munie d'un système d'éclairage à l'avant et à l'arrière de la presse-plieuse.	
19	La presse-plieuse doit être munie d'une butée arrière déplaçable sur six (6) axes (les axes incluent le déplacement des doigts). (Voici une clarification pour cette phrase: Cela signifie que puisque les deux doigts montés sur l'arrière doivent se déplacer indépendamment, chaque doigt se déplacerait à gauche, à droite, en avant et en arrière individuellement. Ainsi la composition des 4 premiers axes soit x1, x2, y1 y2. Étant donné que les deux doigts sont montés sur l'arrêt arrière qui doit pouvoir avancer, reculer, aller en haut et bas, l'arrière aura X et Z de plus, donc 6 axes).  La butée doit être munie de deux (2) doigts déplaçables indépendamment. La course de la butée sur l'Axe X doit être au minimum de 1,2m. Les doigts doivent pouvoir se positionner automatiquement selon la distance requise par le plan de pliage, via la console de commande. Un ajustement manuel de la butée par les opérateurs doit pouvoir se faire via la console de commande, avec une précision micrométrique. Un système (mécanique ou logiciel) doit empêcher les collisions accidentelles entre les doigts et la matrice et/ou la table. Nota: La course standard est de 800mm, par contre, avec le 3 <sup>ième</sup> appui, il est possible de s'appuyer sur une distance de 1.2m. Ceci sera acceptable.	
20	La presse plieuse doit être munie d'une console de commande intégrée, munie d'un écran tactile de type LCD.	
21	L'ordinateur de la presse-plieuse doit permettre l'importation de fichiers au format .DXF, .STP ou .IPT. L'ordinateur doit permettre la correction par l'opérateur des paramètres de pliage. L'ordinateur doit être compatible avec tous les systèmes de correction de la presse-plieuse (compensation de la flexion, parallélisme, etc.) ainsi qu'avec tous les dispositifs de contrôle (butées ajustables, serrage hydraulique, etc). Un contrôleur de 3 ou 2 dimensions seront acceptables.	
22	bélier doit être au maximum de <b>0.005 po</b> (répétabilité).	

 $\begin{tabular}{l} Id de l'acheteur - Buyer ID \\ MTA309 \\ N^{\circ} \ CCC \ / \ CCC \ No. / \ N^{\circ} \ VME - FMS \\ \end{tabular}$ 

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

# ANNEXE «D » - LISTE DE VRÉIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

	Nov 29 Gouvernement du Canada					
	· / Nov ?	1VE				
Government	Gouvernement	2012 / -	Cor	ntract Number / Numéro du cont	trat	
	du Canada	-017	W19	985-186796		
		S /	Security	Classification / Classification de	sécurité	
				34		
1.16	SECURITY STE DE VÉRIFICATION I	REQUIREMENTS O	HECK LIST (SR	CL)		
ART A - CONTRACT INFORMAT	TION / PARTIE A - INFORM	ATION CONTRACTUE	LLE		Hard Armson	
Originating Government Departre Ministère ou organisme gouvern		DÉFENSE NATIONA	LE 2. Branch	n or Directorate / Direction géné D2 DÉPÔT D'ATELIER	rale ou Direction	
a) Subcontract Number / Numéro	o du contrat de sous-traitano	e 3. b) Name a		ontractor / Nom et adresse du s		
Brief Description of Work / Brève		1				-
Achat: Projet de Pres	sse Pileuse 2001,					
<ul> <li>a) Will the supplier require access</li> <li>Le fournisseur aura-t-il accès</li> </ul>		ées?			No Non	Yes Oui
b) Will the supplier require acces			e provisions of the T	echnical Data Control	No No	Yes
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès :	à des données techniques r	nilitaires non classifiées	nui sont assuletties	aux dispositions du Règlement	₩ Non L	J Oui
sur le contrôle des données te	chniques?		qui doni addajotilos	aux dispositions du regionett		
Indicate the type of access requi a) Will the supplier and its emplo		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	WEIED Internation			
Le fournisseur ainsi que les er	nployés auront-ils accès à d	es renseignements ou à			No Non	Yes Oui
(Specify the level of access us (Préciser le niveau d'accès en					· .	
b) Will the supplier and its employ	yees (e.g. cleaners, mainten	ance personnel) require	access to restricted	d access areas? No access to	No No	Yes
PROTECTED and/or CLASSIF Le fournisseur et ses employé	s (p. ex. nettoyeurs, personr	nel d'entretien) auront-ils	accès à des zones	d'accès restreintes? L'accès	☐ Non ☐	Oui
à des renseignements ou à de c) Is this a commercial courier or	s biens PROTÉGÉS et/ou C	LASSIFIÉS n'est pas au	utorisé.			1 ٧
S'agit-il d'un contrat de messa	gerie ou de livraison comme	rciale sans entreposage	e de nuit?		No Non	Yes Oui
a) Indicate the type of information	that the supplier will be req	uired to access / Indique	er le type d'informati	on auquei le fournisseur devra	avoir accès	
Canada		NATO / OTAN		Foreign / Étranger		
b) Release restrictions / Restrictions No release restrictions		) countries	_	No release restrictions		
aucune restriction relative		pays de l'OTAN		Aucune restriction relative		
la diffusion	,			à la diffusion		
lot releasable ne pas diffuser				į.		
	1		1			- 1
testricted to: / Limité à :	, ,	d to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :		
pecify country(ies): / Préciser le(s	s) pays : Specify o	country(ies): / Préciser le	(s) pays :	Specify country(ies): / Précise	er le(s) pays :	
				-		
c) Level of information / Niveau d'						
ROTECTED A		NCLASSIFIED ON CLASSIFIÉ		PROTECTED A PROTÉGÉ A		
ROTECTED B	NATO RE	ESTRICTED		PROTECTED B	H	
ROTÉGÉ B L		FFUSION RESTREINTE		PROTÉGÉ B PROTECTED C	닠	
ROTÉGÉ C	,	ONFIDENTIAL		PROTECTED C PROTÉGÉ C	·	
ONFIDENTIAL	NATO SE	CRET		CONFIDENTIAL		
ONFIDENTIEL	NATO SE COSMIC	TOP SECRET	-	CONFIDENTIEL SECRET		
ECRET		TRES SECRET		SECRET		
OP SECRET RÈS SECRET				TOP SECRET TRÈS SECRET		
OP SECRET (SIGINT)				TOP SECRET (SIGINT)		
RÈS SECRET (SIGINT)				TRÈS SECRET (SIGINT)		
BS/SCT 350-103(2004/12)	Security	Classification / Classification	ation de sécurité			
				(	Canad	a
					- which	

N° de l'invitation - Solicitation No. W1985-186796/B
N° de réf. du client - Client Ref. No. W1985-186796

TBS/SCT 350-103(2004/12)

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

MTA309

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Canadä

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

Government Contract Number / Numéro du contrat Gouvernement of Canada W1985-186796 Security Classification / Classification de sécurité PART A (continued) I PARTIE À (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?

Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? If Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIAL TOP SECRET SECRET CONFIDENTIEL SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET-SIGINT NATO CONFIDENTIAL COSMIC TOP SECRET TRÈS SECRET - SIGINT NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET COSMIC TRÈS SECRET SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS Special comments: Commentaires spéciaux : NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? No Non Yes Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? will unscreened personnel be escorted? Yes Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No Non PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?

Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ Yes INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) 11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? No Non Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?

Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence

Security Classification / Classification de sécurité

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA309 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA 7- 40229

of C	ana			du Canada												
									Sec	urity Class	ificati	on /	Clas	sification de s	écurité	
													-	SM		
For users comple	ed) /	PA	form	C - (suite)	e the sun	manuch	d balant to it	A STATE OF THE STA				į.	35. Y			
Les utilisateurs on niveaux de sauv	es. qui re regar	emp de r	lisse equi	nt le formulair s aux installat	e manuel ions du fo	lement d urnisseur	oivent utiliser	le tableau ré	capitulatif	ci-dessou	s pou	ır inc	lique	r, pour chaqu	e catégor	
For users comple Dans le cas des dans le tableau r	utilis	ate	urs q	n online (via ti jui remplissent	le formul	aire en lig	gne (par Inte	is automatica rnet), les répo TABLEAU F	nses aux	questions	r resp préc	ons éden	es to ites s	previous que sont automation	stions. quement :	saisies
Category Catégorie		OTEC			ASSIFIED ASSIFIÉ			NATO			Γ			COMSEC		
	A	В	С	CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÉS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES SECRET		OTÉG B		CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens Production							THE OTHER PROPERTY.			SECRET						
IT Media / Support Ti									-		Н					
/T Link / Lien électronique											Н					
12. a) Is the descrip	tion o	of th	ie wo	ork contained é par la prèse	within this	SRCL PI	ROTECTED :	and/or CLASS	SIFIED?	SIFIÉF?				5	No.	Ye
lf Yes, classify Dans l'affirma « Classificatio	this tive, on de	cla sé	rm b ssifi curit	y annotating er le présent é » au haut e	the top a formulair t au bas o	nd botto e en indi lu formu	m in the area quant le nivi laire.	a entitled "Se eau de sécur	curity CI	assificatio	on". titulé	е			. Non	0
12. b) Will the docum La documentati	ion a	ISSO	ciée	à la présente	LVERS se	era-t-elle	PROTÉGÉE	et/ou CLASS		selficatio	n" a	nd ir	ndica	ato with	No Non	Yes
attachments (e Dans l'affirmat « Classificatio des pièces joir	e.g. S tive, n de	cla:	RET	with Attachr er le présent	nents). formulair	e en indi	nuant le nive	au de sécuri	tá danc l	a case int	itulá					

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä<sup>\*</sup>